

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 8 DECEMBRE 2022

N° 2022-492 LOT 1 - PRESTATION CONCEPTION DU MAGAZINE COMMUNAUTAIRE - AVENANT DE TRANSFERT N° 1

Nomenclature des actes : 1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Un marché de conception et impression du magazine communautaire du Pays de Chantonnay a été signé le 14 avril 2022 et notifié le 14 avril 2022 à la société AVANTMIDI EI pour le lot n°1 – Conception du magazine communautaire.

Un avenant est à passer pour prendre en compte la modification du titulaire du marché dans le cadre d'une transmission universelle ainsi que le changement de coordonnées bancaires.

Substitution à compter du 1^{er} septembre 2022, de la société AVANTMIDI EI de Paris à la société AVANT MIDI SARL de Paris dans tous les droits et obligations découlant de ce marché.

L'avenant n'a pas d'incidence financière sur le montant du marché.

La Présidente décide d'accepter cet avenant de transfert n° 1 à compter du 1^{er} septembre 2022.

À CHANTONNAY, le 8 décembre
2022

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage à la date de la signature électronique.